

**Protocole de Montréal
relatif à des substances
qui appauvrissent
la couche d'ozone**

Distr. générale
31 mai 2022

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée des Parties
au Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

Quarante-quatrième réunion

Bangkok, 11–16 juillet 2022

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétariat

L'ordre du jour provisoire annoté de la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, figurant dans l'annexe à la présente note, renvoie aux documents qui ont été établis pour aider les Parties à examiner les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire¹.

* UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/1.

¹ Tous les documents sont disponibles sous l'onglet « pré-session » du portail de la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée à l'adresse : <https://ozone.unep.org/meetings/44th-meeting-open-ended-working-group-parties/pre-session-documents>.

Annexe

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
Point 1	<i>Ouverture de la réunion</i>	
	La quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone s'ouvrira le lundi 11 juillet 2022 à 10 heures au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok.	Lettre d'invitation adressée à toutes les Parties, datée du 14 avril 2022, et note d'information à l'intention des participants, mise à jour le 19 mai 2022, contenant des renseignements sur la préinscription et l'inscription sur place, publiées sur le portail de la réunion : https://ozone.unep.org/meetings/44th-meeting-open-ended-working-group-parties
Point 2	<i>Questions d'organisation</i>	
<i>a)</i>	<i>Adoption de l'ordre du jour</i> Les Parties examineront l'ordre du jour provisoire, y ajouteront toute question dont l'examen leur semble nécessaire et l'adopteront conformément au règlement intérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/1) • Règlement intérieur (https://ozone.unep.org/treaties/montreal-protocol-substances-deplete-ozone-layer/rules-of-procedure?q=treaties/montreal-protocol-substances-deplete-ozone-layer/rules-of-procedure)
<i>b)</i>	<i>Organisation des travaux</i> La réunion sera coprésidée par les coprésidents de la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, M. Martin Sirois (Canada) et M. Osvaldo Alvarez Perez (Chili), qui présenteront aux Parties une proposition sur la manière dont les travaux peuvent être organisés. Certains points de l'ordre du jour ont un onglet dédié sur le forum en ligne afin de permettre aux Parties d'examiner les documents, de publier des observations et des questions et de proposer des projets de décision pour examen préalable par les Parties. Ces éléments sont indiqués pour chaque point de l'ordre du jour correspondant. L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles de l'ONU.	<ul style="list-style-type: none"> • Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/1)
Point 3	<i>Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023</i>	
	Il est prévu que la réunion continue d'examiner les questions liées à la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021–2023, notamment l'éventuelle prolongation du mécanisme à taux de change fixe pouvant être appliqué aux contributions, et formule des recommandations appropriées pour que des décisions soient prises à la cinquième Réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Montréal, qui doit se tenir le 16 juillet 2022 à Bangkok.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 4 à 12) • Rapport de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (partie II) conjuguée à la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Conv.12(II)/9/Rev.1–UNEP/OzL.Pro.33/8/Rev.1) • Questions portées à l'attention de la cinquième Réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.ExMOP.5/2)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, septembre 2021, volume 6 : évaluation du montant des ressources requises pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021–2023 (https://ozone.unep.org/system/files/documents/TEAP-Decision%20XXXI-1-replenishment-TF-report-september-2021.pdf) • Résumé analytique du rapport de 2021 du Groupe de l'évaluation technique et économique, volume 6 : évaluation du montant des ressources requises pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021–2023 (UNEP/OzL.Conv.12(II)/2/Add.1–UNEP/OzL.Pro.33/2/Add.1, annexe I) • Informations sur le barème des contributions, les taux de change et les taux d'inflation moyens applicables aux contributions des Parties pour la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023 (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/INF/3)
Point 4	Recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et présentation des moyens susceptibles d'améliorer la surveillance (décision XXXIII/4)	
	<p>Dans la décision XXXIII/4 de la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, les Parties ont prié le Secrétariat de l'ozone, en consultation avec les experts intéressés du Groupe de l'évaluation scientifique et du Groupe de l'évaluation technique et économique (GETE) et les Directeurs de recherches sur l'ozone, de rendre compte de l'avancement des travaux concernant ce point de l'ordre du jour.</p> <p>Les Parties souhaiteront peut-être examiner le rapport d'activité sur cette question et formuler des recommandations appropriées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 13 à 16) • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2/Add.1, par. 5 à 10) • Note du Secrétariat sur le recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et présentation des moyens susceptibles d'améliorer la surveillance (UNEP/OzL/Conv.ResMgr/11(II)/4) • Résumé du projet pilote financé par l'Union européenne sur la quantification régionale des émissions réglementées par le Protocole de Montréal (https://ozone.unep.org/eu-funded-project-regional-quantification-emissions-substances-controlled-under-montreal-protocol)
Point 5	Processus institutionnels destinés à renforcer la mise en œuvre effective et le respect du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 170)	
	<p>À sa soixante-troisième réunion, le Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal a examiné les solutions pour lutter contre la production et le commerce illicites de substances réglementées, sur la base des informations fournies par le Secrétariat. Une note du Secrétariat sur la question figure dans l'annexe II au rapport de la soixante-troisième réunion du Comité d'application. L'annexe III à ce rapport contient des informations sur les mécanismes de mise en œuvre et de contrôle du respect prévus par certains régimes juridiques multilatéraux, aux fins de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 17 à 19) • Rapport du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal sur les travaux de sa soixante-troisième réunion (UNEP/OzL.Pro/ImpCom/63/6, par. 44 à 49 et annexes II et III)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
	<p>comparaison. Le Comité d'application a recommandé que les Parties examinent la note figurant dans l'annexe II au rapport à la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée mais, en raison de l'ordre du jour réduit de cette réunion, celle-ci n'a pas été examinée.</p> <p>Il est prévu que les Parties examinent la note qui servira de base aux débats concernant les processus institutionnels destinés à renforcer la mise en œuvre effective du Protocole de Montréal et définissent une voie à suivre.</p>	
Point 6	<i>Technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à faible potentiel de réchauffement global</i>	
a)	<p><i>Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique (décision XXXIII/5)</i></p> <p>Dans la décision XXXIII/5, les Parties ont prié le GETE d'élaborer un rapport sur les technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à plus faible potentiel de réchauffement global et sur les mesures permettant d'améliorer et de maintenir l'efficacité énergétique des équipements dans le contexte du passage à d'autres solutions que les hydrofluorocarbones, pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante-quatrième réunion.</p> <p>Les Parties ont la possibilité de formuler des observations sur ce rapport avant la réunion par l'intermédiaire du forum en ligne.</p> <p>Le GETE présentera le rapport à la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et répondra aux questions posées sur le forum en ligne avant la réunion et depuis la salle durant celle-ci. Il est prévu que les Parties examinent le rapport du GETE et formulent des recommandations pertinentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 21 et 22) • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2/Add.1, par. 11 à 15) • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2022, volume 3 : décision XXXIII/5 – poursuite de la diffusion d'informations sur les technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à faible potentiel de réchauffement global (https://ozone.unep.org/system/files/documents/TEAP-EETF-report-may-2022.pdf) • Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
b)	<p><i>Déversement d'appareils de réfrigération et de climatisation inefficaces neufs et anciens (proposition du Groupe des États d'Afrique) (UNEP/OzL.Conv.12(II)/9–UNEP/OzL.Pro.33/8, par. 82)</i></p> <p>À la trente-troisième Réunion des Parties, les Parties ont examiné la proposition des États africains Parties au Protocole de Montréal visant à mettre fin au déversement préjudiciable à l'environnement d'appareils de réfrigération et de climatisation inefficaces utilisant des réfrigérants obsolètes.</p> <p>Les Parties souhaitent peut-être continuer d'examiner la question et formuler des recommandations appropriées sur la voie à suivre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 23 à 25 et annexe II)
Point 7	<i>Paramètres d'une étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2024–2026</i>	
	<p>Il est de coutume que l'année précédant la dernière année de chaque cycle de financement, les Parties établissent les paramètres d'une étude destinée à estimer les fonds nécessaires pour permettre aux Parties de respecter les dispositions du Protocole de Montréal au cours de la période de reconstitution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 26 à 29 et annexe III)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
	<p>à venir. En 2022, les Parties souhaiteront peut-être examiner les paramètres d'une étude sur les fonds nécessaires pour la période de reconstitution 2024–2026.</p> <p>Les Parties souhaiteront peut-être examiner les questions liées à la prochaine étude sur la reconstitution et transmettre les résultats de leurs débats à la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen.</p>	
Point 8	Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2022	
	Le GETE présentera un exposé sur les volumes 1 et 2 de son rapport de 2022.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 33)
a)	<p><i>Demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2023 et 2024</i></p> <p>Les Parties examineront une demande de dérogation pour utilisations critiques soumise par une Partie visée au paragraphe 1 de l'article 5 (Afrique du Sud) et deux demandes de dérogation pour utilisations critiques soumises par deux Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 (Australie et Canada).</p> <p>Les Parties ont la possibilité de formuler des observations sur le rapport provisoire du GETE avant la réunion par l'intermédiaire du forum en ligne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 34 et 35) Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2/Add.1, par. 18 à 27) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2022, volume 2 : évaluation des demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle présentées en 2022 et questions connexes (rapport provisoire) (https://ozone.unep.org/system/files/documents/TEAP-CUN-interim-report-may-2022.pdf) Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
b)	<p><i>Disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement (décision XXX/7)</i></p> <p>Dans la décision XXX/7, les Parties ont prié le GETE, par l'intermédiaire de son Comité des choix techniques pour les halons, de présenter un rapport sur les quantités de halons dont pourrait disposer l'aviation civile dans le futur et de recenser les solutions de remplacement, en collaboration avec l'Organisation maritime internationale et l'Organisation de l'aviation civile internationale.</p> <p>Il est prévu que les Parties examinent le rapport du Comité des choix techniques pour les halons sur la question.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 36 à 38) Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2/Add.2, par. 6 à 12 et annexe I) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2022, volume 1 : rapport d'activité – version préliminaire (section 3) (https://ozone.unep.org/system/files/documents/TEAP-Progress-report-may2022.pdf)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
c)	<p><i>Modifications de la composition du Groupe</i></p> <p>En application de la décision XXXI/8, le GETE a fourni, dans le cadre de son rapport de 2022, un résumé décrivant les procédures que le Groupe et ses comités des choix techniques ont appliquées pour assurer le respect du mandat du Groupe par des procédures claires et transparentes.</p> <p>Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Parties examineront les informations sur cette question et proposeront une voie à suivre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 39 et 40) Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2/Add.2, par. 13 à 17 et annexe II) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2022, volume 1 : rapport d'activité – version préliminaire (section 8 et annexe 1) (https://ozone.unep.org/system/files/documents/TEAP-Progress-report-may2022.pdf)
d)	<p><i>Autres questions</i></p> <p>Le rapport d'activité du GETE contient des informations sur diverses autres questions.</p> <p>Les Parties ont la possibilité de formuler des observations sur le rapport d'activité avant la réunion par l'intermédiaire du forum en ligne.</p> <p>Il est prévu que les Parties examinent ces questions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 29 et 30) Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2/Add.2, par. 18 à 24) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2022, volume 1 : rapport d'activité – version préliminaire (https://ozone.unep.org/system/files/documents/TEAP-Progress-report-may2022.pdf) Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
Point 9	<p><i>Renforcement du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques en vue de l'élimination progressive des hydrofluorocarbones et d'autres défis futurs relatifs au Protocole de Montréal et au climat (proposition du Maroc) (UNEP/OzL.Conv.12(I)/6–UNEP/OzL.Pro.32/8, par. 15)</i></p>	
	<p>À la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie II) conjuguée à la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, le Maroc a présenté un projet de décision sur le renforcement du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques en vue de l'élimination progressive des hydrofluorocarbones et d'autres défis futurs relatifs au Protocole de Montréal et au climat.</p> <p>Il est prévu que les Parties examinent la proposition et définissent une voie à suivre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 43 à 45 et annexe IV) Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2/Add.2, par. 25 à 31) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2022, volume 1 : rapport d'activité – version préliminaire (section 8) (https://ozone.unep.org/system/files/documents/TEAP-Progress-report-may2022.pdf)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
Point 10	<i>Stocks de bromure de méthyle (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 100) et utilisations pour la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition (UNEP/OzL.Conv.12(II)/9–UNEP/OzL.Pro.33/8, par. 56)</i>	
	<p>À la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, en 2019, l'Union européenne a présenté un projet de décision sur la communication, à titre volontaire, d'informations relatives aux stocks de bromure de méthyle, afin de faciliter les travaux du Groupe de l'évaluation technique et économique. Du fait du manque de temps lors de cette réunion, ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée mais n'a pas pu y être examiné en raison de l'ordre du jour réduit de la réunion en ligne.</p> <p>À la trente-troisième Réunion des Parties, il a été demandé que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.</p> <p>Les Parties souhaiteront peut-être examiner la question et définir une voie à suivre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 46 à 48) Rapport du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sur les travaux de sa quarante et unième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/41/5, par. 104 à 114) Rapport de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 100) Rapport de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (partie II) conjuguée à la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Conv.12(II)/9–UNEP/OzL.Pro.33/8, par. 56)
Point 11	<i>Émissions de tétrachlorure de carbone qui continuent de se produire (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 81)</i>	
	<p>La trente et unième Réunion des Parties a examiné un projet de décision sur les mesures à prendre pour lutter contre les émissions de tétrachlorure de carbone et leurs liens avec les émissions de trichlorofluorométhane.</p> <p>Il est prévu que les Parties poursuivent ce débat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 49 à 52) Rapport de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 81)
Point 12	<i>Composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 147)</i>	
	<p>La trente et unième Réunion des Parties a examiné une proposition visant à allouer à l'Europe orientale et à l'Asie centrale un siège permanent parmi les membres issus des Parties visées à l'article 5 du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal.</p> <p>Les Parties souhaiteront peut-être poursuivre ce débat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 53 à 56) Rapport de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 147)
Point 13	<i>Déclaration de Mario Molina sur l'appui en faveur du Protocole de Montréal et son renforcement (proposition du Mexique) (UNEP/OzL.Conv.12(I)/6–UNEP/OzL.Pro.32/8, par. 16)</i>	
	<p>À la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie I) conjuguée à la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, le Mexique a présenté une proposition de « Déclaration de Mario Molina sur l'appui en faveur du Protocole de Montréal et son renforcement »</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-quatrième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/2, par. 57 à 59)

UNEP/OZL.PRO.WG.1/44/1/Add.1

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
	<p>pour examen et adoption éventuelle par les Parties. Les Parties sont convenues de reporter l'examen de la déclaration proposée.</p> <p>Toute proposition concernant ce point de l'ordre du jour sera publiée sur le forum en ligne afin que les Parties puissent l'examiner et faire part de leurs observations et avis avant la réunion.</p> <p>Les Parties souhaiteront peut-être poursuivre l'examen de la question et définir une voie à suivre.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
Point 14	Questions diverses	
	<p>Il est prévu que les participants examinent toute autre question soulevée lors de l'adoption de l'ordre du jour.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/1)